

Théorie de la musique ancienne

601

Fiche de cours



Nombre de crédits : 2
Prérequis : -
Corequis : -

Activité(s) d'apprentissage :

Type	Description	Quadri.	Pond.
Cours	Théorie de la musique ancienne	Q1Q2	1

Description :

Acquis d'apprentissage et objectifs

- Formation à une approche musicologique de l'interprétation de la musique ancienne en relation à la pratique des étudiants et leur cours d'instrument ;
*2,4,6
- Développement de l'esprit critique des étudiants face aux hypothèses musicologiques et pratiques de restauration.
*2,6

Sources et contenus

Les aspects spécifiques envisagés varient en fonction de l'intérêt et besoins des étudiants et sont annoncés en début de cours. Ils peuvent couvrir les domaines suivants :

- étude des notations anciennes et des codes d'interprétations (ornementation, instrumentation, aspects rythmiques etc.) tels que décrits dans les traités anciens ;
- approche de l'évolution de la théorie musicale et des conceptions esthétiques depuis la fin du moyen âge jusqu'au début 19e siècle ;
- approche de la recherche autonome et compétente (où trouver les informations, les partitions, documents ? comment développer un sens critique à la fois intellectuel, scientifique et artistique ?) ;
- approche historiographique et aspects philosophiques de la redécouverte de la musique ancienne.
*1,2,4,6

Méthodes

L'Unité d'enseignement se déploie sur les deux quadrimestres et comprend des

- Cours hebdomadaires sous forme d'exposés par le professeur (avec syllabus) ;
- Exercices d'application (transcriptions, analyses, reconstitutions, restaurations, auditions, lectures personnelles ou travaux écrits proposées aux étudiants).

Evaluation

Pratiques dirigées: travaux pratiques effectués durant l'année académique et pouvant intervenir dans la cote finale selon des modalités convenues au cours avec les étudiants (50% des points).

Cours: évaluation à la fin du deuxième quadrimestre et organisée sous la forme d'un examen écrit portant sur les sujets traités dans le cadre du cours dispensé (50% des points).

NB. Un test écrit des compétences acquises à la fin du premier quadrimestre de même que l'évaluation de l'assiduité de l'étudiant peuvent intervenir dans la note des pratiques dirigées.

En cas d'échec en première session, une nouvelle évaluation sera organisée sous la forme d'un examen écrit au troisième quadrimestre portant sur les sujets traités au cours. En cas d'échec dû à une carence pour les pratiques dirigées, un travail écrit de remédiation peut être demandé à l'étudiant en seconde session.

***Références au Cadre de Compétences Musique.**

*Conservatoire royal de Bruxelles
Version du 25/01/2018 - document non contractuel.*